

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 décembre 2010



Date de la convocation : 25.11.2010
Date d'affichage de la convocation : 25.11.2010
Nombre de conseillers :

en exercice : 10 **présents :** 07 **votants :** 08

L'an deux mil dix, le douze novembre à dix neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Denis COFFIN, maire, suite à sa convocation du cinq novembre deux mil dix.

Présents : Mrs Denis COFFIN, René AMBLARD, Yves GUYONNET, François VALLET, Jean-Jacques JAMET, Mme Christiane NEUSCHWANDER et M. Antoine HARTEEL.

Absents excusés : Thierry COLIN et Melle Isabelle GASQ (pouvoir à Mme NEUSCHWANDER)

Absente : Melle Marie- Agnès BICHOFFE

Secrétaire de séance : Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, monsieur Jean-Jacques JAMET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (RCEA)

Pour la mise à niveau de la RCEA entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au conseil général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 kms du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les quatre itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le conseil municipal déclare :

- l'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 – 2014)
- la nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route expresse à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagements.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le 3 décembre 2010
Le maire,
Denis COFFIN